



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 septembre 2019

(Convocation du 20.08.2019)

**Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonctions : 15

Conseillers présents : 12

Membres présents : Mmes RUCK – BERTEVAS - DECK - KNAUB - ZIMMERMANN
MM. STOLTZ - WEINHARD - BOURGOIN - DUPONT - BLATT –
KUNTZ - THOMANN

Membres absents : M. BENDER (procuration à Mme BERTEVAS), Mme LE TALLEC Karen
(procuration à M. STOLTZ), M. IMBERY (procuration à Mme
ZIMMERMANN)

2019/19 - OBJET : Présentation du renouvellement du plan de gestion forestière 2019 – 2028
Outre-Rhin.

Monsieur le Maire indique que la forêt communale située Outre-Rhin fait l'objet d'un plan de gestion forestière établi tous les 10 ans par le Forstamt de Rastatt. Le plan de gestion forestière pour la période 2009 - 2018 étant arrivé à échéance il convient de prévoir le renouvellement de celui-ci pour la période 2019 - 2028.

M. Erbacher, Forstdirektor du Forstamt Rastatt, présente :

- les caractéristiques et l'état actuel de la forêt située sur le ban communal Outre-Rhin,
- le bilan du plan de gestion forestière 2009 - 2018,
- le renouvellement du plan de gestion forestière 2019 - 2028.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation de la gestion de la forêt Outre-Rhin de Munchhausen,
- approuve le renouvellement du plan de gestion forestière 2019 - 2028 de la forêt Outre-Rhin et appartenant à la commune de Munchhausen.
- autorise la Maire à signer une nouvelle convention avec le Forstamt de Rastatt pour la gestion de la forêt Outre-Rhin et tout autre document relatif à cette délibération.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 30 septembre 2019.
Le Maire :





**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 septembre 2019

(Convocation du 20.08.2019)

**Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonctions : 15

Conseillers présents : 12

Membres présents : Mmes RUCK – BERTEVAS - DECK - KNAUB - ZIMMERMANN
MM. STOLTZ - WEINHARD - BOURGOIN - DUPONT - BLATT –
KUNTZ - THOMANN

Membres absents : M. BENDER (procuration à Mme BERTEVAS), Mme LE TALLEC Karen
(procuration à M. STOLTZ), M. IMBERY (procuration à Mme
ZIMMERMANN)

2019/20 - OBJET : Création de postes.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose au Conseil municipal la création des postes ci-dessous :

- **Service technique**
 - Emploi titulaire
 - 1 poste de 32h/hebdomadaire d'adjoint technique territorial.
 - 1 poste de 34h/hebdomadaire d'adjoint technique territorial.

Le Conseil municipal,

Considérant la nécessité de créer des emplois,

Vu les crédits prévus au budget,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer les postes cités ci-dessus,

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Munchhausen, le 30 septembre 2019.

Le Maire :



Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20190930-DCM2019-20-DE
Date de télétransmission : 03/10/2019
Date de réception préfecture : 03/10/2019



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 septembre 2019

(Convocation du 20.08.2019)

**Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonctions : 15

Conseillers présents : 12

Membres présents : Mmes RUCK – BERTEVAS - DECK - KNAUB - ZIMMERMANN
MM. STOLTZ - WEINHARD - BOURGOIN - DUPONT - BLATT –
KUNTZ - THOMANN

Membres absents : M. BENDER (procuration à Mme BERTEVAS), Mme LE TALLEC Karen
(procuration à M. STOLTZ), M. IMBERY (procuration à Mme
ZIMMERMANN)

2019/21 - OBJET : Création d'un emploi d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à :

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération des adjoints techniques territoriaux.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un : accroissement temporaire d'activité : de 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 30 septembre 2019.

Le Maire :





**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 septembre 2019

(Convocation du 20.08.2019)

**Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonctions : 15

Conseillers présents : 12

Membres présents : Mmes RUCK – BERTEVAS - DECK - KNAUB - ZIMMERMANN
MM. STOLTZ - WEINHARD - BOURGOIN - DUPONT - BLATT –
KUNTZ - THOMANN

Membres absents : M. BENDER (procuration à Mme BERTEVAS), Mme LE TALLEC Karen
(procuration à M. STOLTZ), M. IMBERY (procuration à Mme
ZIMMERMANN)

2019/22 - OBJET : Création d'un emploi d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 28/35^{ème}.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53. La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération des adjoints techniques territoriaux.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 30 septembre 2019.
Le Maire :





**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 septembre 2019

(Convocation du 20.08.2019)

**Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonctions : 15

Conseillers présents : 12

Membres présents : Mmes RUCK – BERTEVAS - DECK - KNAUB - ZIMMERMANN
MM. STOLTZ - WEINHARD - BOURGOIN - DUPONT - BLATT –
KUNTZ - THOMANN

Membres absents : M. BENDER (procuration à Mme BERTEVAS), Mme LE TALLEC Karen
(procuration à M. STOLTZ), M. IMBERY (procuration à Mme
ZIMMERMANN)

2019/23 - OBJET : Demande de subvention suite à l'installation de seize lampadaires
d'éclairage public, rue Neuve et rue Traversière.

Le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise Fritz Electricité de
67470 NIEDERROEDERN a installé seize lampadaires d'éclairage public, rue Neuve
et rue Traversière, pour améliorer la sécurité des usagers pour un montant de 89 833,40
€ HT soit 107 800,08 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Charge le Maire de solliciter l'attribution de l'aide financière de la
Communauté de Communes de la Plaine du Rhin dans le cadre du fonds de
concours pour un montant de 11 166,16 €.
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 30 septembre 2019.
Le Maire :

